



ARTICLE 13 – LIBRE CIRCULATION

« 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

« 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

44

- Au Myanmar, des milliers de citoyens sont prisonniers, dont 700 objecteurs de conscience. La personnalité la plus connue est Daw Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel. Emprisonnée ou en état d'arrestation pendant 12 ans au cours des 18 dernières années, à titre de représailles pour ses activités politiques, elle a refusé l'offre du gouvernement d'être libérée en échange de son exil.
- En Algérie, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont fréquemment mis en détention, victimes d'expulsion ou de mauvais traitements. Vingt-huit personnes de pays africains subsahariens, ayant le statut officiel de réfugiés délivré par le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR), ont été expulsées au Mali après un faux procès, sans avocats, conseils juridiques ni interprètes, sous l'inculpation d'entrée illégale en Algérie. Elles ont été abandonnées près d'une ville du désert où un groupe malien armé était en action, sans nourriture ni eau ni la moindre aide médicale.
- Au Kenya, les autorités ont violé la loi internationale concernant les réfugiés quand elles ont fermé leurs frontières aux milliers de personnes fuyant le conflit armé en Somalie. Des demandeurs d'asile ont été illégalement arrêtés à la frontière du Kenya sans inculpation ni procès et ramenés de force en Somalie.
- Dans le nord de l'Ouganda, 1,6 million de citoyens étaient retenus dans des camps de personnes déplacées en 2007. Dans la sous-région d'Acholi, la plus affectée par un conflit armé, 63 % des 1,1 million de personnes déplacées en 2005 vivaient toujours dans les camps deux ans après ; 7000 personnes seulement sont retournées de manière permanente dans leur pays d'origine.